



Office fédéral de l'environnement  
Division Espèces, Ecosystèmes,  
Paysages  
Franziska Schwarz, Sous-directrice  
3003 Berne

Lausanne, le 29 janvier 2016

## **Révision des ordonnances concernant la protection des biotopes et des sites marécageux d'importance nationale**

Madame,

Bien que non directement sollicité, nous nous permettons de vous transmettre l'avis d'AGORA sur le dossier mentionné en titre.

Selon les informations reçues par différentes communes et organisations, nous nous permettons en préambule de nous étonner que les communes et les exploitants touchés par l'adaptation du périmètre de protection n'aient pas été préalablement consultés. Ainsi, il nous semble peu concevable d'entrer pour le moment en matière sur le classement supplémentaire de quelques 6'000 ha de SAU (+28%) ainsi que d'une surface inconnue en zone d'estivage.

Par ailleurs, nous demandons que la pratique de votre office se modifie et permette dorénavant de tenir compte de la disparition d'un biotope et, donc, de retirer les surfaces concernées du périmètre de protection. Les révisions progressives des inventaires ne doivent pas uniquement servir à introduire de nouveaux objets ou d'augmenter les surfaces des objets déjà protégés.

De plus, l'obligation de tenir « compte des intérêts dignes de protection de l'agriculture et de la sylviculture » (LPN (RS 451), art. 18 al. 1) n'a visiblement pas été respectée. En effet, le rapport explicatif ne permet pas de connaître l'impact réel de cette révision.

Enfin, nous ne pouvons pas accepter que les nouvelles contraintes légales, qui feront partie des PER, ne soient pas accompagnées de contributions supplémentaires. Ces dernières devraient, en outre, être financées par le budget de l'OFEV et non par celui de l'OFAG puisque les contraintes d'exploitation découlent directement de la protection de l'environnement.

Pour toutes ces raisons, nous refusons d'entrer en matière sur la révision proposée et demandons à votre office, en cas de nouveau projet, de recommencer par la base, soit consulter les parties directement concernées. Par ailleurs, cet éventuel nouveau projet devrait être accompagné de moyens financiers spécifiques permettant de compenser les coûts d'exploitation supplémentaires.

Nous vous invitons à prendre en compte notre avis et nous vous adressons, Madame, nos meilleures salutations.

AGORA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Loïc Bardet'.

Loïc Bardet  
Directeur